

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2008-5-6-7

Séance du jeudi 11 décembre 2008

BUDGET PRIMITIF 2009 Equipements Ruraux (C02) Electrification Rurale

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 17 novembre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'inscrire, au titre des programmes d'investissement dans le domaine des Equipements Ruraux 2009 – Electrification Rurale, les montants globaux de 400 000 € au titre des Autorisations de Programme et de 250 000 € en Crédits de Paiements, selon détail en annexe,
- Décide de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, après avis préalable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie pour le Programme d'Aide à l'Electrification (Communes).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER